

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le dix-sept du mois de février à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 9 du mois de février 2021, s'est réuni en visio conférence à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2021
Séance du 17 février 2021

N° 33

Objet : Travaux de couverture
de l'escalier central des thermes
et création d'une sortie de
secours

Demande de subventions auprès
de la DETR

Est nommé secrétaire de séance : CROZALS Florent

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis (jusqu'au rapport n° 21), BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne (excepté aux rapports n° 8, 23, 24, 25), BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (aux rapports n°2,3,4,5), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARD Christian (jusqu'au rapport n° 18), ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard (jusqu'au rapport n° 23), PAUL Gilles (à partir du rapport n° 3), PEREIRA Georges, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard (excepté au rapport n° 2), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René (excepté au rapport n° 10), VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim (jusqu'au rapport n° 18)
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine (à partir du rapport n° 19)
PARIS Mireille a donné pouvoir à MOULARD Damien
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas (à partir du rapport n° 25)
SEGOND Claude a donné pouvoir à SAVORNIN Béatrice
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à KUHN Francis
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à PEREIRA Georges

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Éric
AUZET Guy
BASSET Françoise
BOURJAC Jean Marie
COMTE Jean Paul

FLORES Sylvain
REBOUL Childéric
PIERI Bernard
PIERRISNARD Jacqueline
POSTEL Chrystelle
SEVENIER Jean

Monsieur Francis KUHN, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence additionnelle « Gestion d'équipements touristiques ». À ce titre, elle gère l'un des rares établissements thermaux de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui constitue un équipement central de sa stratégie touristique et de son positionnement de territoire de pleine santé.

Afin de diversifier son offre autour de la remise en forme, du bien-être et de la santé, l'établissement thermal sera doté, avant l'été, d'un SPA qui lui permettra d'étendre sa gamme de prestations à destination des curistes, touristes et habitants de l'agglomération. Un effort financier a été réalisé par notre collectivité afin de se doter de ce nouvel outil. Cependant, l'établissement thermal en lui-même nécessite aussi des investissements réguliers afin de maintenir son niveau de prestations.

Pour l'année 2021, deux chantiers sont envisagés :

- la couverture de l'escalier central qui s'inscrit dans une volonté de meilleure circulation des utilisateurs du lieu après l'ouverture du SPA ;
- la création d'un escalier de secours lié au développement des activités de l'établissement thermal.

Ces travaux se composeraient de deux lots :

- Lot 1 (Maçonnerie, carrelage, charpente, menuiseries, façades) estimé à 64 159,50 € HT
- Lot 2 (Serrurerie) estimé à 18 350,00 € HT

L'établissement thermal pouvant être considéré comme un équipement touristique, notre agglomération peut prétendre à une aide de la DETR sur ces travaux à hauteur de 60 % de leur coût global hors-taxes. De plus la filière thermale est particulièrement impactée par la crise sanitaire depuis bientôt un an comme de nombreux autres secteurs liés au tourisme et à la santé. Pour cette raison, il est opportun de défendre le caractère prioritaire de cet investissement auprès de l'État.

Il vous est demandé :

- D'approuver ce programme de travaux pour l'année 2021 pour un montant de 82 509,50 € HT;
- D'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses H.T.....	82 509,50 €
Recettes H.T.....	82 509,50 €
Dont :	
- Subvention État – DETR (60 %).....	49 505,70 €
- Autofinancement PAA (40 %).....	33 003,80 €

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à déposer cette demande de subvention et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/02/2021

Application accréditée F-legalite.com

99_DE-004-200067437-20210217-33_17022021